

# Du côté de **GUERMANTES**

**N°4 - Juillet/ Août 2018**

## **SOMMAIRE**

**Pages 1-2-3**  
**Vie Locale**

**Page 4**  
**Interco**

**Pages 5-6-7**  
**Retour en Images**

**Page 8**  
**Du côté des Associations**

**Page 9**  
**Vie Scolaire**

**Page 10**  
**Social**

**Page 11**  
**Infos Diverses**

## Extraits du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2018

**Présents ou représentés :** Denis Marchand, Jacques Courpotin, Alain De Monteiro, Michèle Gastaud, Gérard Leux, Annie Luttenauer, Pierre Pommier, Michel Poyac, Jean-Philippe Raffoux, Patricia Roman, Annie Viard, Nathalie Billy qui a donné pouvoir à Annie Viard, Arame Konate qui a donné pouvoir à Denis Marchand

**Absents excusés :** Guy Jelensperger et Véronique Fontaine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

### à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public 2018-2020.

La commune de GUERMANTES est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM); Une première délibération a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette délibération est rendue nécessaire car les termes de la convention ont été revus et permettent une

économie de 10 000 € annuels pour des prestations similaires à celles de l'ancien prestataire.

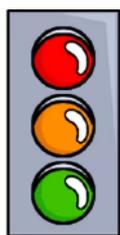
### à l'unanimité décide d'approuver le principe de création d'un service de police municipale intercommunale environnementale par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

La demande de constitution d'une police municipale intercommunale environnementale doit être initiée par les communes membres de l'EPCI qui doivent délibérer en ce sens, à la majorité qualifiée. Au vu de ces délibérations, le Président de la CAMG pourra procéder au recrutement d'agents de police municipale afin de mutualiser le service auprès des communes membres, désireuses d'en bénéficier.

**L'intégralité du procès-verbal de ce Conseil Municipal sera consultable, après approbation, sur [www.guermantes.fr](http://www.guermantes.fr)**



**La mairie sera fermée tous les samedis du 14 juillet au 25 août inclus.**



## Aux feux !

**Le 15 juin les feux tricolores situés au carrefour de l'église ont été reprogrammés.** Depuis longtemps, la programmation originelle ne correspondait plus à l'affluence des véhicules, affluence augmentée par les déviations via Guermantes suggérées par les applications internet.

Le cycle horaire a donc été modifié et permet aux véhicules venant de Jossigny ou de Torcy, dont les bus, de tourner plus facilement et d'augmenter la fluidité du trafic. De plus, la pose de croix grecques aide les automobilistes à anticiper leurs manoeuvres. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce nouvel aménagement.

## Les avions au dessus de Guermantes

**En cas de nuisances aériennes, une mairie n'a pas le pouvoir d'intervenir et n'est donc pas le bon interlocuteur.** Les routes aériennes

sont en principe tracées par la Direction Générale de l'Aviation Civile mais sujettes à des changements, à cause de conditions météorologiques défavorables (orages violents par exemple), de travaux sur les pistes des

aéroports situés à proximité, etc ... En tant que particulier, vous pouvez obtenir des informations de nature factuelle sur des survols. Notez les jours et heures des vols en cause et prenez contact avec :

**la Maison de l'Environnement de Paris-Charles de Gaulle  
ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30**

**☎ 01.48.64.63.82**

Gérée par Aéroports de Paris, elle dispose du système VITRIL permettant d'apporter un premier niveau d'information sur des survols, par la visualisation en temps différé des trajectoires des avions.



## Déchets verts

**Leur ramassage a lieu le 4<sup>ème</sup> jeudi des mois de mai à novembre** (et non pas le 3<sup>ème</sup> comme indiqué par erreur dans le précédent bulletin et sur le site internet).

**Prochaines dates : 26 juillet et 23 août**



MERCREDI 15 AOÛT

## GUERMANTES

Place du Temps Perdu et Allée du Clos Charron



### RENDEZ-VOUS de la mi-août

10h00 à 18h00: rassemblement de véhicules de collection autos, motos, avant 1995 ou d'exception

commerces de proximité ouverts, possibilité de pique-nique sur place

www.larechercheledesautosperdues.fr  
renseignements et inscriptions:  
par téléphone au 07 68 43 07 70 (répondant),  
par fax au 09 58 17 27 93, par mail à [autosperdues@hotmail.fr](mailto:autosperdues@hotmail.fr)



## Nouvel événement à Guermantes !

### «A la Recherche des Autos Perdues» organise son «Rendez-vous de la mi-août»

Non il ne se passe pas forcément rien pendant les congés d'été ! Tout le monde ne part pas systématiquement en vacances et nombreux sont les passionnés qui seront là en août. Alors, nous avons décidé de tenter l'aventure et de proposer à l'essai **un rassemblement d'autos, motos, véhicules de collection et youngtimers (jusqu'à 1995) ou véhicules d'exception. Venez en visiteur ou en exposant** (pas d'inscription, c'est entrée libre),

le mercredi 15 août  
de 10h à 18h,  
place du Temps Perdu et autour

[www.larechercheledesautosperdues.fr](http://www.larechercheledesautosperdues.fr)  
☎ 07.68.43.07.70 📠 09.58.17.27.93



Alors que Paris fêtait sa libération, des allemands stationnés au hameau de «La route», en retraite depuis la caserne Berthier de Paris, capturèrent le 25 août 1944, 11 jeunes résistants réunis dans la maison d'un garde de la forêt de ferrières. Ils furent fusillés en bordure de la D21 près de Villeneuve Saint Denis.

**Dimanche 26 août à 15h**, l'association des Anciens Combattants de Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes participera aux cérémonies en leur honneur. Elle invite les personnes souhaitant se joindre à cet hommage à les rejoindre devant le monument du souvenir à Villeneuve St Denis (sur la RD 21 en direction de Pontcarré).

## Vous êtes les invités permanents de l'Île de Loisirs de Jablines-Annet

**1 carte nominative + 1 seul paiement de 5 € (\*)  
= accès gratuit pendant toute la période payante**

Les cartes d'accès pour la saison d'été 2018 sont arrivées en mairie. Pour obtenir votre carte nominative, rendez-vous en mairie de Guermantes avec 2 photos d'identité. Tous les détails sont à retrouver sur [www.guermantes.fr](http://www.guermantes.fr).



Toutes les informations sur l'île de loisirs et les activités nouvelles qu'elle propose sont à découvrir sur leur site internet [www.jablines-annet.iledeloisirs.fr](http://www.jablines-annet.iledeloisirs.fr) (\*) à payer à la 1<sup>ère</sup> visite sur l'île de loisirs

## Zonage des eaux pluviales

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire qui assure les compétences de collecte des eaux usées, de collecte et traitement des eaux pluviales et de l'assainissement non collectif réalise un zonage des eaux pluviales à l'échelle du territoire, à l'exception des communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré intégrées récemment.

Le projet de zonage des Eaux Pluviales sera soumis à Enquête Publique à la rentrée 2018. Vous trouverez toutes les informations sur ce projet sur [www.marneetgondoire.fr](http://www.marneetgondoire.fr)



## Agenda

- 26 JUL** Ramassage des déchets verts
- 15 AOU** Rassemblement des «Autos Perdues»
- 23 AOU** Ramassage des déchets verts
- 26 AOU** Hommage aux 11 fusillés FFI
- 3 SEP** Rentrée scolaire 2018-2019

## Forum des associations

Il aura lieu le **samedi 8 septembre de 10h à 18h** et fera l'objet d'une communication plus large en fin d'été. En attendant et pour tout connaître des activités proposées par les associations guermantaises, n'hésitez pas à consulter leurs sites [www.guermantes.fr](http://www.guermantes.fr) ➔ Loisirs ➔ Associations de loisirs.



## Entretien des arbres : rappel des obligations

Chacun est libre de planter des arbres ou des haies sur son terrain à condition de respecter certaines règles pour ne pas gêner ses voisins et pour ne pas empiéter sur l'espace public ni obstruer l'éclairage public.



### Les branches du voisin empiètent chez vous ?

Votre voisin a l'obligation de maîtriser ses végétaux (arbres, branches, haies, racines ...) pour qu'ils n'envahissent pas votre jardin. En cas de gêne, la solution la plus simple et la plus sage est le dialogue, avec l'aide éventuelle d'un conciliateur. Mais s'il n'y a pas d'accord, vous pouvez obliger votre voisin à faire le nécessaire en vertu de l'article 673 du Code Civil. Le dernier recours est le tribunal d'instance.

### Vos arbres empiètent sur la voie publique ?

Vous risquez une amende de 1 500 € et une mise en demeure du maire. En effet, un propriétaire riverain d'une voie publique doit entretenir ses plantations (arbres, branches, haies, racines ...) pour qu'elles ne gênent ni la circulation des véhicules ou des piétons ni l'éclairage public.

A l'inverse, il revient à la commune de s'occuper des plantations situées sur son domaine public.

## Quand faut-il faire une déclaration préalable de travaux ?

Les aménagements ou travaux de quelque nature que ce soit qui modifient l'aspect extérieur d'une propriété (\*) doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux. En cas d'extension, un permis de construire, avec ou sans architecte selon la surface, peut s'avérer nécessaire.

Le document de référence est le PLU (Plan Local d'Urbanisme) révisé en 2016 pour être conforme aux prescriptions de la loi ALUR. A Guermantes, le PLU comprend plusieurs zones urbaines (U), chacune ayant ses propres spécificités. Qu'il s'agisse des propriétés centenaires de l'avenue des Deux Châteaux, du Val Guermantes dont le caractère «années 70» doit être préservé, des maisons contemporaines des lotissements les plus récents ou de la zone des commerces, chaque ensemble a ses propres contraintes et règles à suivre. A ces zones urbaines s'ajoutent une zone A (agricole) et une zone N (naturelle et forestière qui comprend le château et le golf).

Le PLU de Guermantes est à la disposition de tous : sur demande en mairie ou consultable directement sur le site du village (→vos démarches →urbanisme). En le lisant, il est facile de constater que de nombreux aménagements ne sont pas conformes, et cela pour de multiples raisons ...



**La municipalité rappelle qu'avant toute réhabilitation, tout aménagement, toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété, il est obligatoire de s'assurer que les aménagements ou travaux envisagés sont bien conformes aux prescriptions du PLU et le cas échéant de déposer le dossier qui convient. En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant s'expose à des sanctions.**

Aux heures d'ouvertures de la mairie, le service urbanisme est à votre disposition pour vous renseigner sur place ou par téléphone ☎ 01.60.07.59.12. Plus d'infos sur les sites internet du Service Public, de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et sur 🌐 [www.guermantes.fr](http://www.guermantes.fr)

### (\*) LISTE NON EXHAUSTIVE DES TRAVAUX CONCERNES PAR CE RAPPEL :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>, entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> (un permis de construire est obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m<sup>2</sup> une fois les travaux achevés, ce qui implique le recours à un architecte)
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- **travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),**
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

## Tranquillité publique

M. Michel Soistier, Commissaire principal au commissariat de Lagny, nous a informés de la **mise en place d'une structure nouvelle au service de tous les habitants** en nous adressant le message suivant : «*Nous avons mis en place deux fonctionnaires de police qui s'occupent à temps plein, sous ma responsabilité, du traitement des doléances des riverains et du développement de la prévention-communication dans différents milieux (scolaires, associatifs, seniors...). Ces deux fonctionnaires féminines pourront être destinataires de tous les courriers ou courriels de doléances des habitants de vos communes à l'adresse mail suivante :*

✉ [prevention-communication-csp-lagny@interieur.gouv.fr](mailto:prevention-communication-csp-lagny@interieur.gouv.fr)

☎ 01.64.12.41.16 ☎ 01.64.12.68.86

**Horaires : 8h30 - 17h30 / 2<sup>ème</sup> étage du commissariat**

*Ces fonctionnaires effectuent un traitement «customisé» des doléances des habitants en reprenant contact directement avec eux pour s'enquérir de leur problème. Ces échanges sont retranscrits dans un outil de pilotage qui enclenche des réunions de commandement régulières visant à flécher l'action des services de la police vers la résolution de ces problèmes de tranquillité publique, au cas par cas.*

*Je me charge personnellement d'évaluer chaque mois l'action de ces fonctionnaires afin d'apporter le meilleur service public possible aux riverains. N'hésitez pas à faire connaître cette nouveauté auprès des habitants.»*

**Ce nouveau service vient compléter les échanges hebdomadaires que le Commissaire de Police de Lagny sur Marne entretient avec toutes les communes dont il a la charge. Gérard Leux, adjoint au Maire de Guermantes, participe chaque mardi aux réunions organisées.**

## L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Si vous partez en vacances ou si vous vous absentez durant un certain temps (quelle que soit la période de l'année), le commissariat de police de Lagny sur Marne peut porter une attention particulière à votre domicile. Il suffit d'en faire la demande au minimum 48h avant votre départ :

- soit en vous rendant directement au commissariat de police de Lagny sur Marne
- soit en remplissant le formulaire d'inscription accessible en ligne avant de vous rendre sur place et ainsi gagner du temps (disponible sur [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr))

**Commissariat de Police Nationale**

**9 allée Vieille et Gentil - 77400 LAGNY SUR MARNE ☎ 01.64.12.68.68**

**(ouvert au public 7 jours/7 et 24 heures/24)**



## Parcourez Marne et Gondoire à vélo !

Partez à la découverte des sites naturels et culturels à 35 kilomètres seulement de la capitale. Profitez des nombreux sentiers aménagés pour des balades à vélo 100% détente au cœur de ce poumon vert. **Des vélos adultes et enfants** sont à votre disposition **gratuitement** sur 3 sites touristiques du territoire à Lagny-sur-Marne et à Bussy-Saint-Martin.

Les plus proches :

- Parc culturel de Rentilly Michel Chartier  
(1 rue de l'Étang 77600 - Bussy Saint Martin)
- Centre aquatique de Marne et Gondoire  
(35-43 rue Jean Mermoz 77400 - Lagny sur Marne)

Plus d'infos : Maison des Mobilités de Marne et Gondoire

4 rue du Chemin de Fer - 77400 Lagny-sur-Marne

☎ 01.60.93.52.72 ✉ [lamaisondesmobilités@marneetgondoire.fr](mailto:lamaisondesmobilités@marneetgondoire.fr)



et Office de Tourisme de Marne et Gondoire

☎ 01.64.02.15.15 ✉ [officedetourisme@marneetgondoire.fr](mailto:officedetourisme@marneetgondoire.fr)

🌐 [www.marneetgondoire-tourisme.fr](http://www.marneetgondoire-tourisme.fr)



# Retour en images

## Un troc et puces sous le soleil ... enfin !

Il n'avait pas eu lieu en 2017 car les contraintes Vigipirate étaient trop lourdes à mettre en place. En 2016, les trombes d'eau l'avaient rétréci.



Pour son retour à Guermantes le 6 mai dernier, le troc et puces a offert aux exposants, aux visiteurs et aux chineurs une journée magnifique. Plusieurs associations avaient répondu présent à l'appel de la mairie, dont le «Tennis Club», le «Cairn», «A la Recherche des Autos Perdues» et la «Boule Guermantaise» et présentaient leurs activités.



Rue de la Madeleine, la boulangerie et l'épicerie restées ouvertes toute la journée ont attiré les gourmands et les affamés.



Le stand coloré de l'Espace Jeunes dont c'était la 1<sup>ère</sup> participation cette année a connu un beau succès.

**interco**

**Pourquoi le marathon a-t-il été annulé ?** Suite à l'alerte orange de Météo-France, relayée par la Préfecture, pour le weekend du 9/10 juin 2018, la Direction de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a été obligée de fermer le parc de Rentilly (lieu de départ et d'arrivée des coureurs), au grand regret des organisateurs, des bénévoles et des élus. Le marathon étant une belle manifestation fédératrice, nous espérons bien le retrouver l'année prochaine.

**MARATHON & MARNE GONDOIRE**  
LA PISTE DES ÉCOLOIQUES

# Retour en images

## Une scène haut en couleurs !

«Tant de choses à vous dire», spectacle mis en scène par Xavier Le Sidaner, a ravi la quarantaine de spectateurs présents à l'EMP le 5 mai dernier.



Les 4 chanteuses-actrices de la Cie «Tous en scène» ont su, par leur talent et leur dynamisme, nous transporter dans l'univers d'Anne Sylvestre.



Les spectateurs ont redécouvert les messages à la fois émouvants, poétiques et toujours plein d'humour d'une chanteuse auteur-compositeur un peu oubliée et pourtant très contemporaine.

## L'église a eu du chœur !



Samedi 16 juin dans l'église de Guermantes, la chorale «Canthorège» a, cette année encore, enchanté un public venu nombreux. Un répertoire varié, une prestation de grande qualité, une chef de chœur «au top», des chanteurs dynamiques sans oublier des spectateurs enthousiastes, ont fait de cette soirée un beau succès. Nous espérons avoir le plaisir de les recevoir à nouveau l'an prochain.

## Culture

### 1<sup>ère</sup> édition du festival départemental du patrimoine «EMMENEZ-MOI»

Tout au long du mois de juillet, partez à la découverte de 4 sites remarquables de Seine-et-Marne dont le **château de Jossigny du 17 au 22 juillet**. Tous les jours, visites guidées du château, visites en famille, ateliers nature pour les enfants à partir de 6 ans, et bien d'autres choses à découvrir.

**A ne pas manquer à Jossigny le samedi 21 juillet** de 21h à minuit : le concert de Piers Faccini puis la projection Son et lumière dans le parc du château par le «Kolektif Alambik».



Programmation complète sur [www.marneetgondoire-tourisme.fr](http://www.marneetgondoire-tourisme.fr) et sur place à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire (dans des locaux rénovés)

2 rue du Chemin de Fer - 77400 Lagny sur Marne

☎ 01.64.02.15.15 ✉ [officedetourisme@marneetgondoire.fr](mailto:officedetourisme@marneetgondoire.fr)



# Retour en images

## Commémorations du 8 mai



Cinq musiciens de Marne et Gondoire ont assuré l'accompagnement des honneurs rendus aux morts pour la France. Les gerbes ont été déposées au pied du monument par un adhérent de l'association et par trois petites filles représentant la Commune de Guermantes. Un grand merci à elles et bravo pour leur participation.



A Gouvernes, Jean Tassin a procédé à la remise de la croix du Combattant à l'un de ses administrés, Paul Thibault, également Vice-président de notre association et médaillé par ailleurs de la VALEUR Militaire puis donné lecture de la lettre de Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

## Actualités

### **RGPD = Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données**



Le Gouvernement français vient de publier une loi adaptée au règlement européen de protection des données (UE 2016/67). Elle est issue de notre loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette nouvelle loi souligne le droit fondamental à la sécurité juridique et pratique face à l'évolution extraordinaire du partage des données. Pour cela, elle renforce des mesures de protection existantes et en instaure de nouvelles.

Concrètement, tous les organismes qui détiennent des données à caractère personnel doivent en faciliter l'accès. Ils doivent répondre aux demandes d'information sur l'utilisation de ces données ou de vérification du contenu, sous peine de sanctions. Cette loi instaure aussi le droit à l'oubli, la portabilité des données, l'obligation d'information en cas de piratage, la possibilité d'entamer des actions de groupe, etc.

La CNIL est l'autorité nationale de contrôle pour l'application du RGPD. Informations et explications sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

# Du côté des Associations

## Un beau dimanche et une très belle journée pour la fête du club



Le 20 mai, tout était réuni, un superbe soleil, une croisière sur le Canal de l'Ourcq dans l'Aisne au milieu des haies de peupliers, un décor de printemps parsemé de cols-verts et de cygnes, pour un excellent repas à bord.

A la Ferté Milon, patrie de Jean Racine où fut célébré le mariage de Jean de la Fontaine, en passant l'écluse, le vieux château nous a fait un beau clin d'œil. Il y avait de la bonne humeur aussi pour le spectacle à la «Michou» !

Certains et certains ont dansé sur le parquet de la guinguette. Et un quiz dans le car de retour, en fêtant le passage en première série au classement national de la Fédération Française de Bridge de notre Président Jacques Thiolière, par des chansons de notre barde Guy Lautier. Une belle journée, on en redemanderait !

Sur le trajet de retour nous avons appris la belle performance de notre équipe mixte par 4 en Finale Nationale. Elle n'est pas championne de France mais elle a fait honneur au Club de Bridge de Guermentes. Bravo à tous les cinq : Francine Arnoul, Claude Boumendil, Marité Debailleul, Daniel Le Razavet et Marie Claire Wurmser.

Dominique Candès

## Portes ouvertes de «La Tête et les Mains»



Durant le week-end du 2 et 3 juin, l'association LTM ouvrait ses portes à l'Espace Marcel Proust en exposant l'ensemble des travaux des adhérents. Les visiteurs pouvaient ainsi admirer les réalisations des cours de dessin/peinture, d'encadrement, de cartonnage et peinture sur porcelaine. Massage sur chaise amma-assis, démonstration et autres ateliers étaient proposés au fil des deux journées. A 18h, le samedi, le cocktail réunissait adhérents, animateurs, bénévoles et élus pour un agréable moment de convivialité. A cette occasion, l'association remettait fleurs et cadeaux à Isabelle Dupuyds, ancienne présidente afin de la remercier pour tout son engagement dans l'association pendant des années en tant que professeur de dessin/peinture et présidente de l'association. Une telle manifestation ne peut réussir sans tête et mains pour l'organisation aussi je renouvelle mes remerciements les plus chaleureux à tous les adhérents qui ont participé au montage/démontage, aux animateurs, bénévoles et aux élus présents. J'ajouterai une mention particulière à Jeannine et Pierre Pommier et à Maryse Bertrand pour l'organisation sans faille du délicieux cocktail.

Cécile Mollard, Présidente

## Fête annuelle du «Tennis Club de Guermentes»



C'est sous un franc soleil estival que s'est déroulée la traditionnelle fête du Tennis Club. Petits et grands se sont affrontés amicalement lors de parties de tennis en double, mais également à la pétanque et au volley-ball. Lors de la pause méridienne, tout le monde s'est retrouvé devant le barbecue, histoire de reprendre des forces. La journée s'est achevée par un apéritif et un buffet froid dans l'Espace Marcel Proust.

Le Bureau profite de la diffusion du journal municipal, pour rappeler aux adhérents que des permanences auront lieu en juin et juillet, le vendredi soir de 17h à 19h pour les inscriptions à la saison 2018/2019 (club house derrière la mairie).

Jack Scheidecker

# Vie Scolaire

## Fin d'année à l'école du Val Guermantes

### Clôture des NAP dans une ambiance joyeuse

A l'invitation du centre de loisirs et du Sivom, les enfants de l'école du Val Guermantes ont fêté la fin des NAP. Chacun leur tour, le jeudi 28 juin pour les classes de maternelle puis le lendemain pour les classes élémentaires, les enfants ont eu droit à un après-midi festif : grands jeux, structures gonflables, goûter surprise.



### Classe découverte

Fin juin, les élèves de la classe de CM2 ont vécu quelques jours de détente ensoleillée à l'île de loisirs de Jablines-Annet, mêlant activités studieuses et de loisirs. Les élèves ont invité les élus pour les remercier de leur soutien. Pour l'occasion, la municipalité de Guermantes avait voté en conseil municipal une subvention exceptionnelle de 1 000 €.



### Cérémonie de fin d'année pour les futurs collégiens

Le 2 juillet, pour les féliciter de leur passage en 6<sup>ème</sup>, les enfants de CM2 ont reçu, de la part du Sivom, une calculatrice spéciale collège accompagnée d'un marque-page illustré d'une photo de leur classe. L'Éducation Nationale a innové en leur offrant un livre de fables à lire ... pendant les vacances.



## Devenir des NAP à la rentrée

Suite à un sondage concernant le maintien ou pas des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) auprès des parents d'enfants scolarisés sur les communes de Guermantes et de Conches, 75,7% des parents se sont prononcés pour l'arrêt des NAP dès septembre 2018 (247 réponses recueillies). Les différents conseils d'école, l'association des parents d'élèves ainsi que les mairies et les élus du SIVOM ont donc respecté le choix des parents, validé par l'académie, semaine de 4 jours avec le mercredi libéré aux horaires suivants :

Matin	8h30 à 11h30
Après-midi	13h30 à 16h30

Plus de renseignements sur [www.sivom77600.com](http://www.sivom77600.com) → rubrique NRS (Nouveaux Rythmes Scolaires).

## « Boost T' Vacances » 2018 : le rendez-vous gratuit pour les jeunes du territoire qui ne partent pas en vacances



Des séances de football, tennis, tennis de table, handball, kick-boxing, tir à l'arc, basket, musique, vidéo, chant, défis scientifiques et autres activités seront proposées et encadrées par des professionnels et des éducateurs de comités sportifs départementaux (\*), en lien avec des associations locales et des structures culturelles. Pendant une semaine, de 10h à 12h et de 14h à 17h, les jeunes pourront participer à ces animations gratuites et sans inscription. L'opération « Boost T' Vacances » sera présente sur différents territoires de Marne-et-Gondoire du 9 au 13 juillet 2018. Plus d'infos ☎ 01.64.14.75.26 🌐 [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)

Avec « Boost T' Vacances », le Département permet aux jeunes des territoires ruraux de Seine-et-Marne d'accéder à des activités de loisirs à la porte de leur domicile ! Une initiative chaleureusement accueillie par de nombreuses communautés de communes, partenaires de l'opération, et qui sera renouvelée sur les petits congés scolaires, en direction des enfants et tout particulièrement des adolescents.

(\*) UFOLEP de Seine-et-Marne, Ligue de tennis de Seine-et-Marne, Comité départemental de sports de contact de Seine-et-Marne, Comité de handball de Seine-et-Marne, Fédération française de football 77, Comité de Seine-et-Marne de basketball et Comité départemental du sport en milieu rural de la Seine-et-Marne.

## Centre de planification et d'éducation familiale

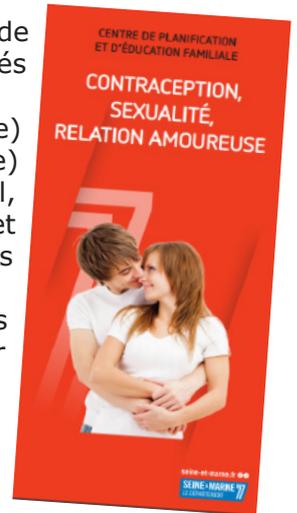
Le département de Seine et Marne nous rappelle dans une plaquette qu'un centre de planification et d'éducation familiale est un lieu de consultation sur tous les sujets liés à la **sexualité**, la **vie familiale** et la **vie amoureuse**.

Plusieurs professionnels y sont à votre écoute : un médecin, un(e) conseiller(e) conjugal(e) et familial(e) assistés parfois d'un(e) infirmier(e), une sage femme, un(e) assistant(e) social(e). Ils sont tenus à la confidentialité et au secret professionnel, sans jugement et dans le respect des différences. Les consultations sont gratuites et s'adressent à tous (adolescents, jeunes adultes, femmes, hommes, familles, couples avec ou sans enfants). Où s'adresser ?

- Dans une des 14 maisons départementales des solidarités dont la plus proche est à Lagny sur Marne (15 boulevard du Maréchal Gallieni - 77400 Lagny sur Marne ☎ 01.64.12.46.80)

- Au près des centres conventionnés dont le plus proche est le centre hospitalier de Jossigny MLV (secrétariat gynécologie-obstétrique ☎ 01.61.10.62.62)

Les flyers ci-contre sont disponibles à l'accueil de la mairie.



## Plan canicule 2018



Depuis la canicule de 2003, l'Etat a mis en place « le plan canicule ».

Les communes, par l'intermédiaire des CCAS, doivent répertorier les personnes « à risques », âgées, isolées, handicapées ou fragilisées par la maladie et vivant à leur domicile. Si vous vous sentez concerné, nous vous invitons à vous inscrire sur le registre « canicule » de la mairie :

- par téléphone au ☎ 01.60.07.59.12
- par courriel ✉ [mairie-de-guermantes@orange.fr](mailto:mairie-de-guermantes@orange.fr) ou ✉ [ccas.guermantes@gmail.com](mailto:ccas.guermantes@gmail.com)
- à l'accueil aux heures d'ouverture
- sur le site 🌐 [www.guermantes.fr](http://www.guermantes.fr)

L'inscription peut se faire par vous même ou par un tiers (famille, voisin, ami, infirmière, médecin..) sous réserve de votre accord. Le CCAS prendra contact avec vous par téléphone. En vous rendant visite, il s'assurera que vous allez bien. Des brochures sont à votre disposition en mairie.

## Droits des femmes et des familles

Le **CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)** vient de mettre en place des permanences à Lagny et à Jossigny. Cette structure aide les femmes victimes de violences physiques et sexuelles mais aussi psychologiques (rabaissement permanent, insultes, menaces...), économiques (privation des moyens de paiements) ou encore administratives (confiscation des papiers, titre de séjour par exemple).



**Permanences CIDFF sur rendez-vous au ☎ 01.60.79.42.26 :**

- Commissariat de Lagny : 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 14h à 17h (9, allée Vieille et Gentil)
- Unité médico-judiciaire du Grand hôpital de l'Est francilien, site de Jossigny (2/4 cours de la Gondoire) : 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h à 12h

**L'association AVIMEJ**, qui aide les victimes de tout type, propose aussi des permanences juridiques au TGI de Meaux et en mairies de Bussy-Saint-Georges, Lagny, Saint-Thibault et Thorigny.



**Des permanences d'avocats** sont proposées sur rendez-vous en mairies de Montévrain, Lagny, Bussy-Saint-Georges et Thorigny.

Renseignements pratiques et coordonnées complètes sont sur le dépliant édité par Marne et Gondoire et disponible dans toutes les mairies. Voir également les sites internet de la CAMG et de Guermantes.



**Séniors, à vos agendas !** Le déjeuner réunissant les aînés (+ de 65 ans) de la commune aura lieu **le mardi 11 décembre 2018**. Si vous souhaitez y participer, notez le dès à présent.

# infos Diverses



**sietrem** **la bonne présentation de vos conteneurs à déchets**  
Quelques règles à respecter

**ACCEPTÉ**

Présenter les conteneurs avec les poignées vers l'extérieur.

Mettre le bac le plus près possible de la chaussée.

Sauf s'il gêne la circulation piétonne.

**REFUSÉ**

Il ne faut pas de vrac à côté du conteneur.

Aucun sac ne doit être présenté à côté des bacs de tri.

Ne pas rendre le bac inaccessible et non visible de la rue.



**sietrem** **la bonne présentation de vos déchets verts**  
Maximum autorisé : 1 m<sup>3</sup>

**ACCEPTÉ**

Les feuilles, gazon, déchets floraux et de massifs doivent être présentés en sac papier biodégradables ou...

... en bacs et récipients en bon état munis de 2 poignées et n'excédant pas 25 kg.

Les branchages ne doivent pas excéder 1,20 m de longueur, 10 cm de diamètre et 25 kg. Veuillez les présenter en fagot avec un lien type ficelle.

**REFUSÉ**

Les sacs en plastique, même biodégradables, ne doivent pas être utilisés pour présenter les déchets verts.

Les contenants dédiés aux ordures ménagères, aux emballages et aux verres ne doivent pas être utilisés pour les déchets verts.

Les liens type fil de fer ou ficelle en plastique n'étant pas biodégradables ne doivent pas être utilisés pour les fagots. Les branchages en vrac ne sont pas collectés.

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr) 0 800 770 061 Service & appel gratuits [info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr) [#SIETREM](https://www.facebook.com/sietrem)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 & de samedi à 12h00

## Sécurité routière

**80** **Vitesse limitée à 80 km/h à depuis le 1<sup>er</sup> juillet** : elle s'applique sur l'ensemble des routes du territoire national, à l'exception des portions à 2x2 voies et à 3 voies conçues pour des dépassements sécurisés.

Nous en profitons pour rappeler que la vitesse des véhicules en entrée de ville est limitée à 50 km/h et que dans certaines zones de Guermantes le 30 km/h est en vigueur principalement pour augmenter la sécurité et limiter les nuisances sonores. Merci de respecter ces limitations !



## État-Civil

**Naissances** : ● Norah Mathedarre le 8 juin  
● Carla Sanchez le 22 juin

**Hommage** : Mme Josiane Gosset est décédée le 11 juin. Nombreux sont les Guermantais à se souvenir d'elle. Elle a beaucoup donné de son temps bénévolement en étant pendant de longues années un membre actif du «Foyer Rural». A sa famille, nous exprimons nos plus sincères condoléances.

## A vos appareils photos !

Le service communication propose aux Guermantais de participer à un «concours photos du village».

**Tous les 2 mois, une photo sera choisie par le comité de rédaction pour illustrer la couverture du bulletin municipal.**

Merci de transmettre vos clichés à :

[communication.guermantes@gmail.com](mailto:communication.guermantes@gmail.com)



## Newsletter

Pour être informé en temps réel d'événements et d'actualités concernant Guermantes, n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter sur [www.guermantes.fr](http://www.guermantes.fr). Le village de Guermantes est aussi présent sur les réseaux sociaux (voir ci-dessous).

Journal municipal réalisé et imprimé en mairie en 500 exemplaires

Directeur de la Publication : Denis MARCHAND

Comité de rédaction :

Michèle GASTAUD - Jacques COURPOTIN - Arame KONATÉ - Patricia ROMAN

La rédaction se réserve le droit de modifier les textes reçus et décline toute responsabilité en cas d'événements annulés ou déplacés.

Maquette : Pierre TORDEUX

Contact mairie ☎ 01.60.07.59.12 [communication.guermantes@gmail.com](mailto:communication.guermantes@gmail.com)

[www.guermantes.fr](http://www.guermantes.fr)



[mairiedeguermantes](https://www.facebook.com/mairiedeguermantes)



[@Guermantes77600](https://twitter.com/Guermantes77600)



[mairiedeguermantes](https://www.instagram.com/mairiedeguermantes)